

TRAVAIL EN HAUTEUR : SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR

Le travail en hauteur représente un risque majeur dans de nombreux secteurs d'activité. Chutes, mauvaises manipulations, absence de protections adaptées : ces dangers peuvent avoir des conséquences graves, voire fatales. C'est pourquoi la réglementation impose que toute intervention en hauteur soit réalisée par des personnes formées et habilitées.

Notre formation répond aux obligations du Code du travail et vise à sensibiliser les participants aux risques spécifiques du travail en hauteur. Elle leur transmet les bonnes pratiques et les compétences nécessaires pour évoluer en toute sécurité.

Durée: 4.00 heures (0.50 jours)

Effectif minimal: 2

Effectif maximal: 8

Modalités et délais d'accès

- Pour participer à cette formation, merci de nous contacter par mail ou par téléphone ou de vous rendre sur notre catalogue en ligne via notre site internet.
- La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 15 jours.

Date, lieu, tarifs

- Nous consulter

Accessibilité

- Accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de la formation.

Profil des stagiaires

- Toute personne amenée dans ses fonctions à être confrontée au travail en hauteur.

Prérequis

- Aucun

Objectifs (aptitudes et compétences qui seront acquises au cours de la prestation)

- Maîtriser la réglementation sur le travail en hauteur et les responsabilités associées.
- Identifier les acteurs de la prévention et leurs rôles dans la sécurité au travail.
- Appliquer les principes de prévention contre les chutes de hauteur.
- Utiliser en sécurité les moyens d'accès et protections collectives.
- Manipuler correctement les EPI spécifiques (harnais, longe, ligne de vie, ...).
- Réagir efficacement en cas d'accident.

Contenu de la formation

Programme version 21 janv. 2025

- STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL
- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES
 - Code du travail
 - Code pénal
 - Recommandations de la CNAM
- LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ENTREPRISE
 - Le responsable de la réception
 - Le monteur d'échafaudages
 - Le personnel travaillant sur les échafaudages
 - L'employeur
 - Le constructeur du matériel
- LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION ET LEURS RÔLES
 - Le service prévention de la CARSAT
 - L'INRS
 - Le CSE
 - Le SST
 - Le service de santé au travail
 - L'agent de contrôle de l'inspection du travail
 - L'aide à l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail
 - Le centre de formation
 - L'OPPBTP
 - L'organisme de contrôle technique
- LES DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS
 - Le salarié
 - Le chef d'établissement
 - La démarche globale de prévention
- LES RISQUES ET SANCTIONS LIÉS À LA PRISE DE SUBSTANCES
 - L'alcool
 - Les stupéfiants
 - Les médicaments
- PROCESSUS MENANT À L'ACCIDENT DU TRAVAIL ET À LA MALADIE PROFESSIONNELLE
 - Accident du travail
 - Maladie professionnelle
 - Différents niveaux de prévention
- LA PRÉVENTION CONTRE LES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR
 - Protection contre la chute de hauteur
 - Préparation d'une intervention
 - Vérifications périodiques des systèmes d'arrêts de chutes
- LES MOYENS D'ACCÈS ET POSTES DE TRAVAIL
 - Moyens d'accès avec protection collective
 - Autres dispositifs de sécurité pour le travail en hauteur
- LES POSTES DE TRAVAIL EN HAUTEUR AVEC UTILISATION D'EPI SPECIFIQUES
 - Principaux risques liés au travail en hauteur
 - Rappels des consignes de sécurité
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les autres EPI
 - Les ancrages et les amarrages
 - La ligne de vie
 - Facteur de chute

Programme version 21 janv. 2025

- Tirant d'air
- QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation est menée par un formateur professionnel.

Méthodes pédagogiques et techniques

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et quiz en salle
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Modalités d'évaluation

- Présence active pendant toute la formation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation formative

Validation de la formation ou certification professionnelle

Attestation individuelle de formation

Taux de satisfaction

Sur l'année 2024 : Taux des abandons : 0% / Taux de satisfaction des stagiaires : 93%